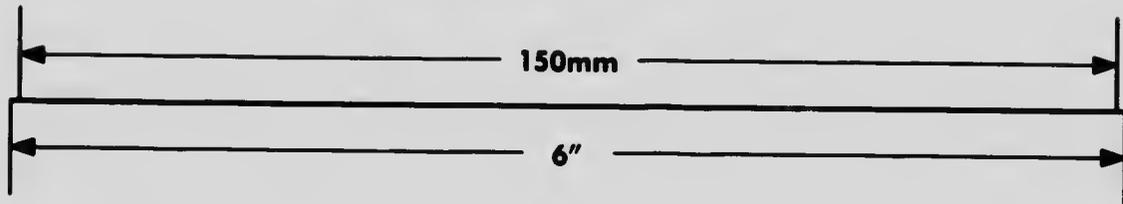
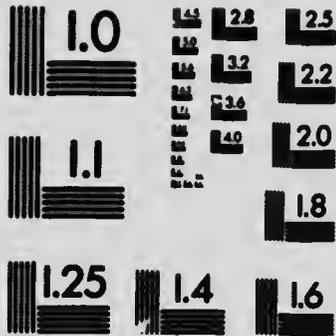
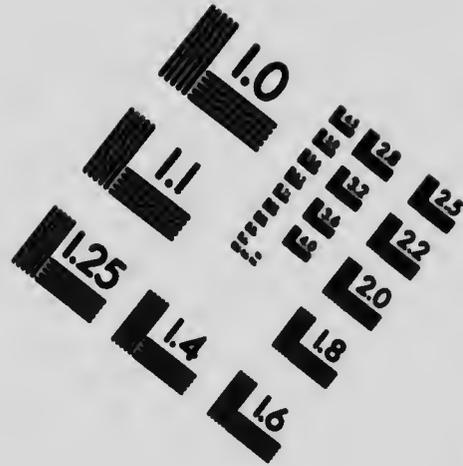
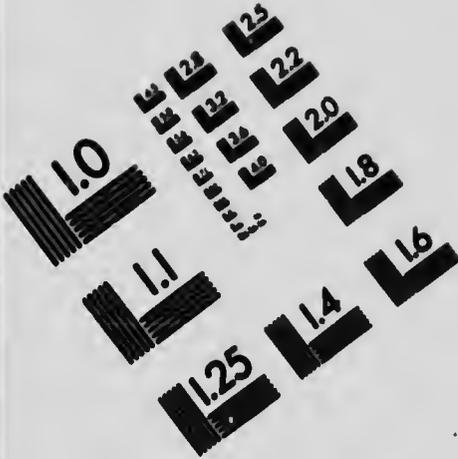


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Covers damaged/
Couvertures endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couvertures restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

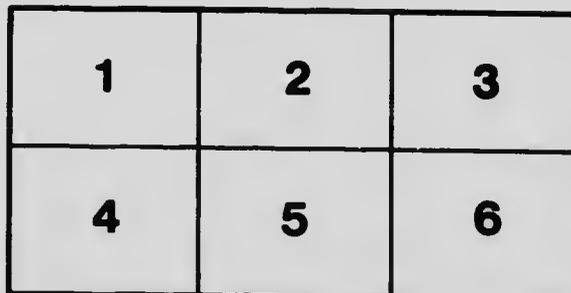
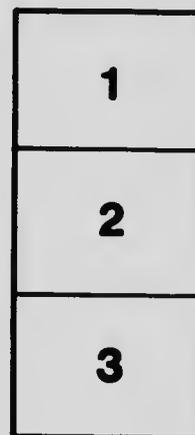
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

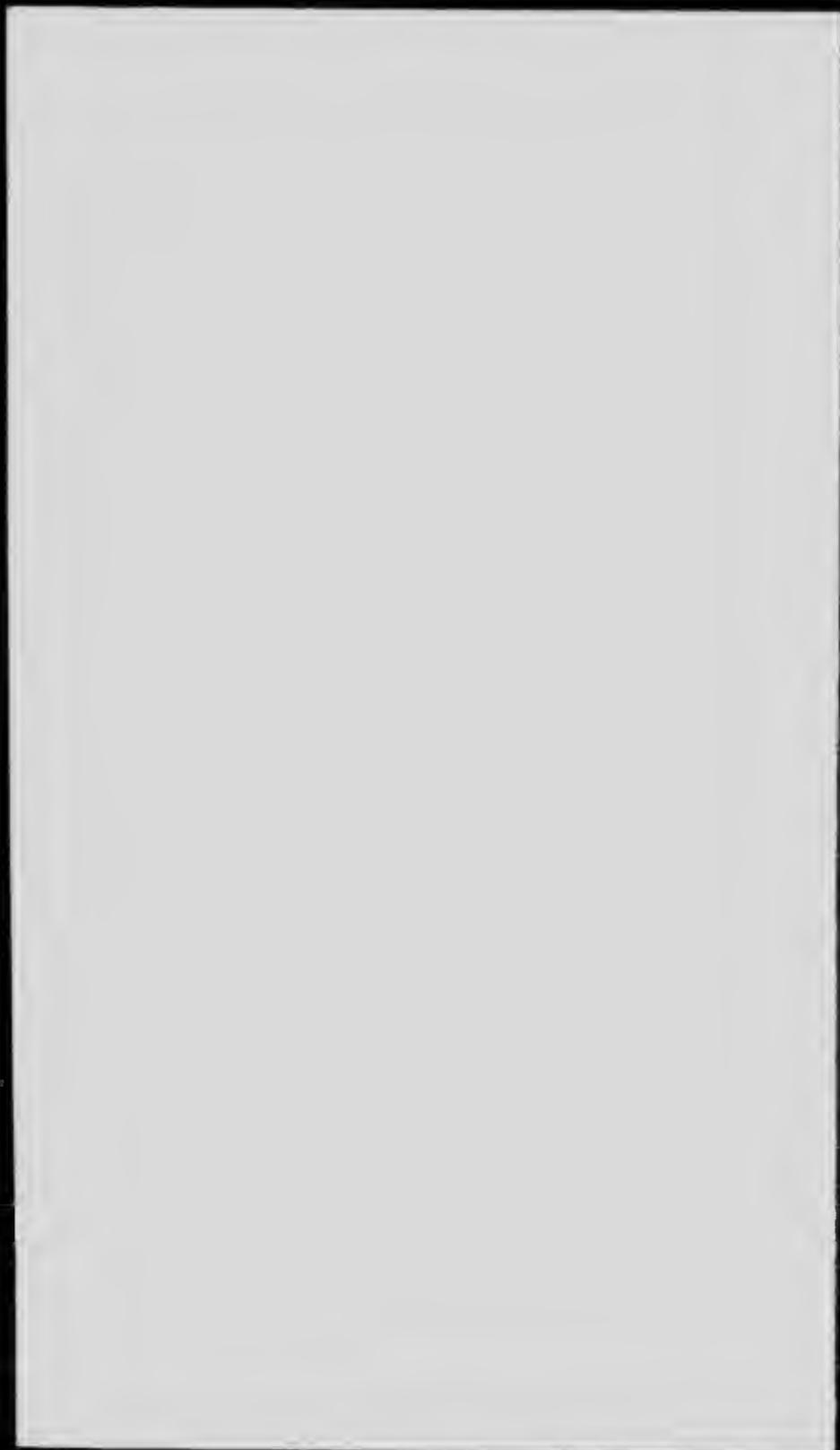
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



A PROPOS

— DU —

COMPTOIR COOPÉRATIF

Lettre de S.-Eminence le Cardinal Bégin
au Rév. P. Bellemare, S. J.

Discours de M. l'abbé ADOLPHE MICHAUD
Président des Missionnaires Agricoles



QUÉBEC
Imp. L'ACTION SOCIALE Ltée

1915



A PROPOS

— DU —

COMPTOIR COOPÉRATIF

Lettre de S.-Eminence le Cardinal Bégin
au Rév. P. Bellemare, S. J.

Discours de M. l'abbé ADOLPHE MICHAUD
Président des Missionnaires Agricoles



QUÉBEC
Imp. L'ACTION SOCIALE LTÉE

1915

HD1491

C22

Q8

1915

Archevêché de Québec,,,

le 19 juillet 1915.

Au Rév. P. A. Bellemare, S. J.,
Montréal.

Cher et Révérend Père,

Je ne puis que louer et bénir votre zèle en faveur de l'œuvre de la coopération rurale à laquelle vous donnez votre travail et vos efforts et dont vous augurez beaucoup de bien pour notre classe agricole.

Nos cultivateurs, en effet, ont besoin d'être aidés et encouragés dans leur rude labeur qui est à la base de la prospérité publique et de notre vie nationale. Toutes les classes de la société doivent être unies dans un commun sentiment d'estime et de respect pour les travailleurs de la terre. Bien aveugle celui qui n'a pas cette conviction en ce moment.

Il faudrait méconnaître les bienfaits nombreux et très grands que la coopération a procurés aux populations agricoles, notamment de France et de Belgique, pour ne pas désirer vivement qu'elle soit

mieux connue et mieux comprise chez nous et qu'elle soit établie solidement dans la Province de Québec. Qui ne connaît l'admirable « Ligue des paysans » qui est le centre et le ralliement des très nombreuses associations agricoles paroissiales de la Belgique, et dont Son Éminence le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, a pu dire : « qu'elle est peut-être la plus belle œuvre sociale de son pays », pourtant abondamment pourvu.

Je vois avec satisfaction que le Comptoir Coopératif aura plusieurs traits de ressemblance avec la « Ligue des paysans, » et qu'ainsi il aura non seulement un but financier, mais aussi un but éducatif : « travailler au progrès religieux, intellectuel, social et économique de ses membres, prendre à cœur leurs intérêts matériels et développer parmi eux leur instruction professionnelle. »

C'est pourquoi je bénis votre œuvre de tout mon cœur. Daigne votre patron saint Joseph, modèle des travailleurs, vous aider à réaliser le programme que vous vous êtes tracé pour que le Comptoir Coopératif devienne bientôt ce que vous espérez et ce que je souhaite avec vous qu'il soit,

« un des puissants facteurs de notre vie nationale. »

J'accepte avec plaisir la place que vous m'offrez dans votre société et le rang que vous me donnez parmi vos membres actionnaires.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

(Signé)

L.-N. Card. BÉGIN,
Arch. de Québec.

Extrait de la circulaire de
Mgr l'Archevêque de Montréal.

« J'encourage donc fortement la formation de nouvelles coopératives agricoles dans toutes les parties de notre diocèse : Je désire qu'elles se fédèrent aussi intimement que possible avec le *Comptoir Coopératif de Montréal*, et je favorise le recrutement des souscriptions à ce comptoir, non seulement de la part des fidèles, mais aussi, dans la mesure qu'imposent la sagesse et la prudence, de la part du clergé. »

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. L'ABBÉ
MICHAUD

*à la réunion plénière des actionnaires du
Comptoir tenue à Québec,
le 2 septembre 1916.*

Le Comptoir Coopératif a pour but « de travailler au progrès religieux, intellectuel, social et économique de ses membres en prenant à cœur leurs intérêts matériels ». Les nombreuses associations agricoles disséminées en tous les endroits de la Province, mais faibles parce qu'elles sont isolées, et les autres semblables qu'il veut continuer à établir, le Comptoir a l'ambition de les réunir toutes en une puissante fédération qui sera forte par le nombre et le concours de ses membres, qui commandera l'attention publique, l'estime et le respect même, et qui pourra produire des bienfaits de plus en plus nombreux et durables.

Le but si noble poursuivi par le Comptoir Coopératif ne saurait laisser indifférents ceux qui s'intéressent au progrès agricole, au bien-être des populations agricoles, je dirai même à l'avenir de notre

Province. Se peut-il qu'il rencontre des obstacles suscités par l'hostilité, ou par l'indifférence ou par la méfiance? Ces obstacles peuvent venir de ce que le but de l'œuvre n'est pas suffisamment connu et compris. En tout cas, les intérêts à soutenir sont de trop haute valeur pour qu'ils souffrent de la concurrence des intérêts secondaires.

Il devrait suffire, nous semble-t-il, d'inviter les agriculteurs à devenir membres des associations coopératives agricoles pour remplir immédiatement les cadres de ces associations. Il n'en est pas ainsi, loin de là. La mentalité est à créer sur ce sujet. Aussi beaucoup de sociétés déjà existantes n'ont pu produire des bienfaits signalés ni aussi précieux, ni aussi nombreux que ceux qui sont l'objet de l'ambition du Comptoir Coopératif. Exclusivement paroissiales, la plupart ne pouvaient commander la confiance populaire à un haut degré, ni exercer un prestige très grand. D'autres qui pouvaient avoir un champ d'opération plus étendu avaient un but trop restreint, ou elles ont manqué d'orientation, ou encore les hommes qui auraient pu tirer plus efficacement parti

de ces associations pour le bien de la communauté manquaient.

Présentement les cultivateurs font de la coopération. Les prix rémunérateurs du beurre et du fromage sont déjà depuis longtemps les résultats heureux de la coopération. Personne n'ignore le bien apporté en ces dernières années par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Les Cercles agricoles font aussi de la Coopération quand ils groupent les achats de leurs membres qui demandent des grains de semences ou des graines fourragères, mais on ne va pas plus loin.

Quelle distance y a-t-il entre la Coopération ainsi pratiquée par les Cercles agricoles et le programme si beau et si vaste du Comptoir Coopératif? Distance immense, direz-vous. Sans parler de la partie éducative de ce programme, qui ne voit que les achats de 25, de 50, de 100 cercles agricoles pourraient être faits à des conditions beaucoup plus avantageuses encore par l'entremise du Comptoir Coopératif qui grouperait tous ces achats et qui agirait ainsi envers les Cercles agricoles comme ceux-ci agissent envers leurs membres? Il est tout à fait

hors de doute que les grains de semences, les aliments pour le bétail, les graines fourragères, les engrais chimiques, les machines agricoles, le fil pour clôture pourraient être délivrés aux membres des cercles agricoles ou des autres sociétés coopératives affiliées au Comptoir Coopératif à des prix plus faciles.

Je crois l'occasion favorable pour signaler ici ce que je puis appeler une branche de la partie éducative du programme du Comptoir Coopératif. La science agricole a progressé depuis quelques années. La chimie agricole a révélé l'utilité des engrais chimiques pour la culture à grands rendements. L'acheteur ne doit pas être trompé sur la valeur, ou si l'on veut sur le titre des matières fertilisantes qui lui sont offertes par le commerce. Il faut qu'il sache ce qu'il emploie comme fertilisants. Un contrôle exact s'impose donc, comme il faut d'ailleurs une inspection rigoureuse pour les grains de semence et les graines des plantes fourragères afin de ne recommander que des semences de toute première qualité et afin de cesser d'importer dans la Province des graines de plantes nuisibles.

En outre ces matières fertilisantes, appelées ordinairement engrais chimiques, doivent être utilisées judicieusement suivant la nature du sol et suivant la culture qu'on y fera. Or ce contrôle nécessaire sera plus sûrement exercé par le Comptoir Coopératif en faveur de ses membres, et les méthodes rationnelles qu'il importe de suivre dans l'utilisation des engrais du commerce seront plus facilement et plus rapidement vulgarisées par l'association coopérative, surtout si elle est rattachée au Comptoir Coopératif. Que les cultivateurs aient un besoin absolu de ces renseignements, c'est admis.

M. Nagant, dont la science et la compétence en matière agricole sont connues et justement appréciées, cite à ce sujet les paroles d'un agronome français : « Si par un emploi raisonné des engrais l'agriculteur intelligent peut obtenir d'heureux résultats, l'agriculteur ignorant s'exposera souvent à faire en pure perte des sacrifices d'argent et de coûteuses écoles. Il faut qu'il soit éclairé non seulement sur la composition des engrais, mais encore sur la constitution du sol et les exigences de la plante, afin de fournir les éléments qui

manquent. Ceux qu'il ajouterait sans nécessité peuvent être regardés comme occasionnant une perte sèche, de même que ceux qu'il appliquerait sans satisfaire les autres exigences de la plante.»

Après un tel témoignage, ne sommes-nous pas amenés à dire, messieurs, que les cultivateurs qui acceptent dans les conditions actuelles les engrais que le commerce leur offre sont exposés à ne pas recevoir ou du vendeur ou de leur terre la valeur de l'argent qu'ils payent ?

Ici, messieurs, mes paroles ont pour but de signaler aux cultivateurs l'avantage qu'il y a pour eux d'appartenir à une association qui, parmi les articles de son programme, a celui d'instruire et d'éclairer ses membres. Elles ne sont pas un plaidoyer en faveur de l'emploi exclusif des engrais chimiques. S'il est nécessaire que le cultivateur soit renseigné sur la valeur et sur les méthodes à suivre dans leur emploi, il est plus nécessaire encore qu'il soit plus attentif et plus soigneux à propos des engrais de sa ferme. Qu'ils ne sont pas rares les cultivateurs qui, leurs engrais de ferme n'ayant pas le soin voulu ou n'étant pas employés assez judicieuse-

ment, perdent de ce chef annuellement une somme considérable ! Plusieurs seraient étonnés s'ils en connaissaient le montant.

Bien grande serait l'amélioration apportée par le ministère de l'Agriculture ou par l'association qui convaincrat les cultivateurs de la Province que leur intérêt exige impérieusement qu'ils donnent à leurs engrais de ferme un soin égal à celui que donne le cultivateur français ou le cultivateur belge ; notre agriculture serait régénérée en peu d'années. Espérons que ce sera là un des bienfaits du Comptoir Coopératif et que ses membres, hommes de progrès, enseigneront cette amélioration par la parole et par l'exemple.

Je viens de nommer messieurs les cultivateurs français et les cultivateurs belges. Personne n'ignore dans quel état florissant et enviable était l'agriculture en ces pays tout récemment encore, comme d'ailleurs au Danemark et en Allemagne, et qu'on y a obtenu, en ces dernières années, et même depuis assez longtemps, des récoltes égales à celles que donnent nos meilleures terres, nos terres de l'Ouest par exemple, et qui font notre admiration.

Dira-t-on que cette grande prospérité de l'agriculture en ces pays est due surtout à la fertilité inépuisable d'un sol exploité depuis peu de temps, et qui aurait conservé sa vitalité et son énergie première ? Assurément non. Là l'agriculture a été rendue prospère par l'association, par les sociétés coopératives qui ont vulgarisé la science agricole, qui ont permis d'utiliser les découvertes de la science, qui ont mis à la portée des cultivateurs les engrais et les machines agricoles et qui leur ont fait obtenir du crédit. Et un économiste belge, M. Helleputte, pouvait dire déjà en 1903 : « Si les principes de la science agronomique ont été vulgarisés dans les pays, si les cultivateurs disposent à présent, à un prix raisonnable, d'engrais et de matières alimentaires pour le bétail non frelatées, s'ils ont le moyen d'obtenir facilement l'argent qui leur a fait défaut, si leurs habitations, leurs meubles, leurs animaux peuvent être assurés à des conditions avantageuses, s'ils ont obtenu de la législation maintes satisfactions, s'ils sont devenus puissants, c'est à l'association qu'ils le doivent. » En Belgique, l'association agricole, ce n'est pas

seulement la société coopérative locale, mais bien plutôt la fédération des sociétés coopératives paroissiales, sous le nom de Boerenbond, ou Ligue des paysans. Si grands sont les bienfaits en tout genre que cette Ligue des paysans procure à ses membres, que Son Éminence le cardinal Mercier, archevêque de Malines, a dit qu'elle est peut-être la plus belle œuvre sociale de la Belgique. Son Éminence le cardinal Bégin, dans la lettre si paternelle et si encourageante qu'il a adressée aux directeurs du Comptoir Coopératif, rappelle ces paroles de l'archevêque de Malines et dit sa satisfaction de ce que le but poursuivi par le Comptoir Coopératif est semblable en un grand nombre de points, sinon en tous, à l'œuvre de la Ligue des paysans de Belgique.

Quand le Comptoir Coopératif pourra accomplir son programme, et notamment la partie relative à l'éducation professionnelle de ses membres, quand il pourra, soit concurremment avec d'autres efforts plus puissants, soit soutenu et encouragé par la confiance populaire, ou, en attendant, par ceux qui ont en mains l'avenir du progrès agricole en cette province,

alors disparaîtraient à jamais les derniers vestiges de ce funeste préjugé qui a si longtemps retardé le progrès agricole, préjugé allant à faire croire que la science agricole n'est pas nécessaire au cultivateur. Pour combattre ce préjugé, qui pour tant est moins enraciné qu'autrefois dans l'opinion, mais contre lequel il faut lutter jusqu'à sa complète extinction, comme il le faudrait contre les plantes vénéneuses qui infesteraient nos champs, j'emprunte les paroles d'un des orateurs du premier congrès des cercles agricoles tenu à Trois-Rivières en 1887, à savoir que la science agricole est une science très étendue qui utilise les travaux et les découvertes des autres sciences : la physique, la chimie, la botanique, la minéralogie, la médecine, etc. « Le cultivateur, disait-il, s'il voulait cultiver comme il faut, devrait savoir presque toutes ces sciences. La vie de chaque plante comme celle des animaux a son alimentation propre ainsi que ses traitements, ses maladies. Le cultivateur en est le nourricier et le médecin. S'il ne sait pas son métier, il fera comme le charlatan qui s'exposerait à soigner ses mala-

des à l'arsenic. Les procédés empiriques en agriculture sont plus ruineux que dans l'alimentation des hommes, car les hommes savent se plaindre et indiquer la source du mal, tandis que les plantes et les animaux souffrent et meurent sans indiquer la source du mal ; seul le cultivateur instruit la devine et la corrige. » (R. P. Herbreteau, S. J.).

Ce que je dis, messieurs, de la science agricole et de l'intérêt que lui portera nécessairement le Comptoir Coopératif est pour faire ressortir, si possible, que l'association, à commencer par l'association paroissiale, rendra plus facile la diffusion des connaissances que doit posséder l'agriculteur, — ne serait-ce qu'en secondant les efforts de nos ministres de l'agriculture, — et donnera aux membres du Comptoir les plus actifs et les plus dévoués plus d'influence et plus d'emprise pour combattre autour d'eux l'indifférence ou l'inertie et pour exercer leur esprit d'apostolat.

C'est l'esprit d'apostolat en effet, messieurs, qui a présidé à la fondation, à la mise en œuvre du Comptoir Coopératif et qui le soutient, comme c'est le même

esprit d'apostolat qui a fait de la Ligue des paysans la plus belle œuvre sociale de la Belgique.

Avant l'établissement des sociétés coopératives réunies ensuite à la Ligue des paysans, l'agriculture était en détresse en Belgique. Mais nous savons que, sinon aujourd'hui, au moins tout récemment, l'agriculture était là dans un degré de prospérité des plus enviables. Cette Ligue des paysans poursuit un triple but : la défense ou le soutien des intérêts moraux et matériels des cultivateurs ; le perfectionnement de la législation agricole et l'organisation coopérative de l'agriculture. Elle encourage la formation des associations coopératives paroissiales qu'elle groupe autour d'elle, et d'où rayonnent des formes coopératives multiples : sections d'achat et de vente collective des produits, caisses rurales, laiteries coopératives, sociétés d'assurance mutuelles, toutes choses susceptibles d'améliorer la condition des cultivateurs. Je mentionne les assurances du bétail contre la mortalité et des récoltes contre la grêle. Quand à l'assurance contre l'incendie, la Ligue, grâce à des contrats

conclus avec une compagnie anglaise (Norwich Union), accorde à ses membres une diminution de 30 à 40% sur le tarif ordinaire des primes.

Les causes qui ont occasionné le mouvement coopératif en Belgique sont les mêmes que celles qu'on rencontre en tous les pays. L'évolution scientifique et industrielle de l'agriculture moderne, en recommandant l'emploi des engrais chimiques et la substitution des machines à la main-d'œuvre, amenait une transformation qui exigeait un capital dont ne pouvait disposer chaque cultivateur pris isolément. Il semblait urgent aussi de supprimer les intermédiaires dans le commerce des produits, parce que les gains qu'ils réalisaient étaient une perte pour les agriculteurs. Ainsi non seulement les cultivateurs bénéficient de ce qui constituait le gain des intermédiaires, mais ils arrivent encore à obtenir, grâce aux achats faits en masse, des prix bien plus acceptables. En dehors de ces causes d'ordre général, il faut en mentionner d'autres d'un ordre plus spécial. Mentionnons surtout l'action des pouvoirs publics qui a contribué à l'efflorescence des Associations agricoles.

L'action gouvernementale s'est déployée plus particulièrement sous les trois formes suivantes : l'enseignement agricole sous différentes formes et à des degrés divers; la propagande en vue de la création des associations rurales, le concours direct par voie de subsides aux associations. (Étude Monographiques publiées par l'Institut international d'Agriculture, 1er volume, pages 108 et 109).

Les associations adhérentes à la Ligue des paysans de Belgique, Boerenbond, étaient au nombre de 599 en 1913 avec un total de 53,689 sociétaires. Ceux-ci n'étaient que 21,812 en 1903. L'augmentation de 31,877 sociétaires en dix ans prouve la valeur de cette fédération, le bien qu'elle a produit et la confiance qu'elle a méritée.

En 1897 il y avait en Belgique 159 caisses rurales. Il y en avait 762 en 1913 dont 378 étaient affiliées à la caisse Centrale de la Ligue. En 1897 les dépôts des caisses locales à la Caisse Centrale étaient 37,485 francs, en 1913 15,517,251 francs. En 1897 les dépôts des particuliers à la Caisse Centrale étaient 28,000 francs, en 1913 593,119 francs. Depuis 1904 la

Caisse Centrale a ouvert une section pour le crédit foncier aux cultivateurs. Le plus grand nombre des prêts ont été accordés pour acheter et construire des maisons et pour acheter des terrains.

Pour les opérations d'achat de la Ligue en faveur de ses membres, je mentionne seulement qu'en 1898, elle achetait des engrais pour 657,889 francs et des aliments pour le bétail au montant de 857,583 ; en 1913 les achats d'engrais ont été de 2,403,838 francs, et ceux des aliments pour le bétail de 7,859,031 francs.

Vous savez, messieurs, qu'il n'y a pas que la Belgique dont on puisse louer l'organisation agricole et les institutions de crédit agricole. De nombreuses associations semblables existent dans tous les autres pays d'Europe. On a pu remarquer à la date du 27 juillet dernier un article du journal *Le Devoir* qui méritait d'être remarqué et dû à M. Jean Dumont, qui étudiait le secret de la force de l'Allemagne. Le secret de la puissance allemande, disait-il, vient de l'organisation économique de l'Allemagne, et il ajoutait : c'est surtout son organisation agricole qui est merveilleuse.

S'il est un peuple qui, comme la Belgique et plus encore peut-être, a été rendu heureux et prospère par le système coopératif, c'est le peuple danois qu'on proclame le meilleur cultivateur du monde. Je cite ici un extrait de ce qui a été publié à ce sujet il y a quelques mois par l'hon. ministre de l'Agriculture d'Ottawa. Au milieu du siècle dernier le Danemark était en proie au plus grand découragement. Son sol s'appauvrissait et l'Allemagne venait de faire main-basse sur une de ses provinces. Peu de pays se sont trouvés en face d'une perspective aussi désolante. Jusque là les Danois n'avaient cultivé que le grain qu'ils ne pouvaient plus vendre avantageusement à cause de la concurrence de la Russie et des États-Unis.

Le Danemark échappa à la ruine grâce à une révolution complète dans ses méthodes, effectuée au moyen de l'enseignement et par l'application du système coopératif à la fabrication et à la vente des produits agricoles, au lieu de l'effort individuel.

Grâce à l'établissement de sociétés de crédit et grâce à l'aide de l'État, on a trouvé des capitaux, non seulement pour

l'achat de petites propriétés mais aussi pour l'amélioration des fermes. L'exode de la campagne vers les villes a pu être arrêté, ce que peu de pays ont réussi à faire. Le Danemark est un État agricole, avec un parlement de cultivateurs, un ministère de cultivateurs et une politique agricole. La terre est loin d'être riche, le climat n'est pas des meilleurs et les hivers sont longs, mais les Danois sont les meilleurs cultivateurs du monde. Ils sont instruits, vivent bien, contrôlent la politique de leur pays et consacrent beaucoup de temps aux entreprises coopératives. La richesse qui est très également répartie, est peut-être plus grande par tête de la population que dans tout autre pays.

Presque tous les cultivateurs sont membres de l'une ou l'autre des sociétés coopératives.

Verrons-nous, messieurs, dans notre Province de Québec une prospérité aussi grande, des populations agricoles aussi heureuses, jouissant d'autant d'estime et de respect et aussi attachées au sol que le peuple danois et naguère encore que le peuple belge ? Quel prestige notre Pro-

vince pourrait exercer ! Quelle force serait la sienne ! Ce but si noble et si élevé mérite bien de tenter les efforts des cœurs généreux et c'est bien l'ambition des directeurs et des membres dévoués du Comptoir Coopératif. Pour atteindre ce but il faudra faire la mentalité publique en faveur du système coopératif et aussi surtout refaire la mentalité, l'opinion publique au sujet de la valeur, de la dignité et de la noblesse de la profession agricole.

Suis-je dans l'erreur, messieurs, mais il me semble que le travail sera plus ardu et les résultats plus longtemps attendus et plus difficiles à réaliser. Dans les pays d'Europe, pour ne citer que la France, la Belgique, le Danemark et l'Allemagne, d'anciennes traditions rendaient plus facile l'établissement des sociétés coopératives, et là on est attaché au sol par tradition. Ils sont nombreux ceux qui ne possèdent que quelques arpents de terre, mais l'éducation familiale et traditionnelle a gravé dans leurs cœurs l'amour de la terre et la conviction que rien ne vaut autant que la propriété du sol comme gage de liberté et d'indépendance ainsi que de tranquillité et de stabilité.

Chez nous en est-il ainsi? Combien de causes ont contribué à déformer l'opinion depuis 20, depuis 30 ans et au-delà. Elles sont trop nombreuses. Mais pour n'avoir pas assez enseigné ni pratiqué le respect du travail de la terre et l'amour du sol, pour avoir perdu de vue la noblesse des fonctions de l'agriculture, nous en sommes réduits à prêcher dans une province essentiellement agricole comme la nôtre, sur un sol fertile comme le nôtre et jeune comme le nôtre, le retour à la terre.

Messieurs, si le Comptoir Coopératif parvient, comme il le désire, à rendre à la profession agricole la place d'honneur à laquelle elle a droit dans l'opinion, s'il attache au sol les populations agricoles, d'autres bienfaits suivront nécessairement et nous aussi nous pourrions dire qu'il est peut-être la plus bienfaisante de nos œuvres sociales.



